

## COMPTE-RENDU - SEANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 19 Mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle des Arcades à Tournus.

Date de convocation : 12 Mai 2022

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BERGMANN Nicolas (La Chapelle sous Brancion), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. GALEA Guy (Lugny), M. GOURLAND Philippe (Lugny), Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé), Mme LEFRONT Anne (Tournus), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), Mme SIMOULIN Christine (Tournus), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusé représenté : M. IOOS Xavier (Préty) représenté par Mme FATET Carole (Préty),

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CLEMENT Patricia (Fleurville) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. DUMONT Marc (Saint Albain) pouvoir à M. CHERVIER Jean-Pierre Clessé), M. FARAMA Julien (Tournus) pouvoir à M. RAVOT Christophe (Tournus), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) pouvoir à M. DESROCHES Patrick (Viré)

Excusé : M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille),

Absent : M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus),

Secrétaire de séance : DESROCHES Patrick (Viré)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 41

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

M. Desroches est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Ravot est ravi d'accueillir le conseil communautaire dans la salle des Arcades. Il remercie également M. Veau et lui cède la parole. Le Maire de Tournus explique que la salle multifonctionnelle a fait l'objet d'un concours d'architecte, son utilisation est en phase de test, elle n'est pas encore ouverte à la location pour le public.

### **Economie**

#### **Rapporteur : Patrick DESROCHES**

##### **1. Vente du terrain lot n° 5 sur la zone de l'Ecarlatte à la SARL Eclat de Pierre**

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider :

- la vente du lot n°5 de la zone d'activité de l'Ecarlatte d'une superficie de 2 681 m<sup>2</sup> environ à M. et Mme D'ALASCIO Mathieu ou toute autre personne morale qui se substituerait et serait représentée par M. et Mme D'ALASCIO au prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>,
- la vente du triangle de terrain non constructible situé entre le lot 5 et l'autoroute sur la zone d'activité de l'Ecarlatte d'une superficie d'environ 517 m<sup>2</sup> à M. et Mme D'ALASCIO ou toute autre personne morale qui se substituerait et serait représentée par M. et Mme D'ALASCIO à l'euro symbolique,
- le pouvoir donné au Président avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.

##### **2. Modification des tarifs de location de l'espace coworking La Croisée**

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider les 2 options tarifaires et les 2 profils tels que présentés,
- de donner le pouvoir au Président avec la faculté de mettre à disposition gratuitement et à titre exceptionnel les espaces aux associations à but non lucratif du territoire, sous réserve de disponibilité et de l'évaluation de la demande.

## **Urbanisme**

**Rapporteur : Christophe RAVOT**

### **3. Dissolution du Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 abstentions d'approuver la dissolution du Service Commun d'Instruction des Autorisations des Sols à compter du 30 avril 2022.

## **Environnement**

**Rapporteur : Philippe BELIGNE**

### **4. Désignation des futurs délégués représentant la CCMT au sein de l'EPAGE Seille et Affluents**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner afin de siéger au comité syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du bassin versant de la Seille et de ses affluents, les délégués suivants :

#### 2 délégués titulaires :

- M. Philippe BELIGNE (La Truchère)
- M. Christian FAUCHON (La Truchère)

#### 2 délégués suppléants :

- M. Gérard COLIN (Tournus)
- M. Alain GABILLIER (La Truchère)

### **5. Modification des tarifs de vente des bacs à ordures ménagères, composteurs, poulaillers**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022 les tarifs de vente des bacs à ordures à ménagères, composteurs individuels et poulaillers comme suit :

<b>Objet</b>	<b>Tarifs vente</b>
<b>Bac à ordures ménagères 660 L</b>	<b>160 €</b>
<b>Bac à ordures ménagères 240 L</b>	<b>50 €</b>
<b>Bac à ordures ménagères 180 L</b>	<b>45 €</b>
<b>Bac à ordures ménagères 140 L</b>	<b>35 €</b>
<b>Composteur individuel et bio-seau</b>	<b>28 €</b>
<b>Poulailler</b>	<b>85 €</b>

## **Finances**

**Rapporteur : Guy PERRET**

### **6. Demande de fonds de concours de Montbellel**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'AUTORISER le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montbellel,

- D'ATTRIBUER un fonds de concours d'un montant de 25 000.00 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Montbellet à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

#### **7. Demande de fonds de concours de Viré**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'AUTORISER le versement d'un fonds de concours à la Commune de Viré,
- D'ATTRIBUER un fonds de concours d'un montant de 25 000.00 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Viré à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

#### **8. Demande de fonds de concours de Chardonnay**

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISER le versement d'un fonds de concours à la Commune de Chardonnay,
- ATTRIBUER un fonds de concours d'un montant de 25 000.00 € dans la limite prévue par l'article L5214-16-V du code général des collectivités territoriales,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours avec la Commune de Chardonnay à engager et signer toutes actions ou documents s'y réfèrent.

#### **Questions et informations diverses**